

GARANTIR L'APPLICATION DU DROIT SOCIAL INDIVIDUEL



PE56 8 jours (56h) 4 490,00 €^{HT}

Objectifs

Acquérir les méthodes et la pratique du droit du travail en vue d'une gestion immédiate et efficace du personnel • Connaître les règles légales en matière de temps partiel • Maîtriser la rédaction et la modification d'un contrat à temps partiel • Savoir gérer un salarié à temps partiel

Profil Stagiaire(s)

directeurs et responsables RH, gestionnaire service RH

Pré-requis

Ce parcours de formation diplômant est ouvert à tout salarié titulaire d'un BAC, bénéficiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 1 an dans une fonction RH. Le candidat qui ne satisfait pas à ce critère peut demander une étude en Commission pour validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n°85-906 du 23/08/1985), dite "VAP 85", afin d'obtenir une dérogation le cas échéant.

Profil Animateur(s)

cette formation est assurée par un expert en droit social



PROGRAMME

MODULE 1

Formation : Pratiquer le Droit du travail (niveau 1) : Aspects Individuels

Se repérer dans le droit du travail

Les sources de droit et leur articulation
Utiliser le droit du travail comme un outil de management
La gestion de l'emploi : recruter avec des pratiques sécurisées

La conclusion de la relation contractuelle

Utiliser les différents contrats de travail : CDI, CDD, temps partiel, intérim, contrats en alternance
Clauses particulières du contrat de travail
Clause de mobilité, d'exclusivité, de confidentialité, de non-concurrence, de dédit-formation...
Le recours à des travailleurs extérieurs : prestataires et salariés mis à disposition

Le droit au quotidien

Les possibilités d'organisation et de gestion du temps de travail
Les durées légales et maximales, les repos obligatoires
Utiliser le droit du travail sur des situations managériales
Les motifs de suspension du contrat de travail : congés, l'absentéisme
Effets sur la relation contractuelle

L'évolution du contrat de travail

La gestion des changements dans la situation contractuelle du salarié
Les modifications substantielles contractuelles et les simples changements des conditions de travail
Les cas nécessitant l'accord du salarié
La rédaction des avenants selon la nature des changements

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr

Nos promotions

2021 - Promotion 1 à Paris :

27 sept. - 1 oct. 2021
13 - 14 oct. 2021
15 oct. 2021

2021 - Promotion 2 à Paris :

15 - 19 nov. 2021
22 - 23 nov. 2021
24 nov. 2021

L'exercice du droit disciplinaire

Le droit disciplinaire et le pouvoir de l'employeur : mesures non discriminatoires
Détermination de la gravité et preuve de la faute : notion réelle et sérieuse
Usage du droit disciplinaire, sanctions proportionnelles : équité des sanctions
Respect des étapes de procédures disciplinaires selon la sanction

Piloter la rupture du contrat de travail

Les motifs de ruptures du contrat : démission, licenciement individuel
Procéder à des licenciements personnels ou disciplinaires
Négocier un départ : rupture conventionnelle, licenciement avec accord transactionnel

Le contrôle externe

Rôle et moyens de l'inspecteur du travail
Le contentieux prud'homal
Les responsabilités pénales en droit du travail

MODULE 2

Formation : Durée du travail

Différencier les temps de travail

Temps de travail, de repos, de déplacement, de trajet, d'astreinte, de formation, les congés, les heures de délégation, etc.

Gérer la durée du travail

Les durées légales de référence : 35 heures, 1607 heures, 218 jours
Les durées conventionnelles
La négociation sur les heures/jours supplémentaires

Gérer l'organisation du temps de travail

Les possibilités d'organisation qui relèvent de la décision de l'employeur
Les opportunités de la négociation sur l'aménagement du temps de travail : champ du négociable, conditions de validité, processus de négociation
Les modalités spécifiques de gestion des forfaits jours

Utiliser le compte-épargne temps

Les objectifs possibles pour le CET
Négociation de l'accord, gestion des droits, modalités d'utilisation
Les risques liés au CET

Contrôle et suivi du temps de travail

Modalités de contrôle par l'entreprise et risques
Gestion des obligations vis-à-vis des représentants du personnel

Faire face à un contrôle de l'Inspection du travail

Modalités, objectifs, sanctions
Risque pénal en matière de durée du travail

MODULE 3

La Gestion des Salariés à Temps Partiel

Mettre en place le temps partiel

Définition du contrat à temps partiel
Respecter la durée minimale de travail : les dérogations
Mise en place par l'employeur
Mise en place à la demande des salariés
Différentes formes de contrats à temps partiel

GARANTIR L'APPLICATION DU DROIT SOCIAL INDIVIDUEL



PE56 8 jours (56h) 4 490,00 €^{HT}

Conclure et modifier le contrat de travail

Conditions

Clauses du contrat à temps partiel

Possibilités de conclure des avenants au contrat à temps partiel

Modification des horaires de travail

Gérer le salarié à temps partiel

Heures complémentaires

Cumul d'emplois

Congés et absences

Statut du salarié à temps partiel : rémunération, égalité de traitement, retour à temps plein

Contrôler et suivre le temps partiel

Contrôle par l'employeur

Information du comité d'entreprise

Négociation annuelle obligatoire

Sanctions du non-respect des règles en matière de temps partiel : requalification, sanctions pénales

PE56 8 jours (56h) 4 490,00 €^{HT}

Méthode pédagogique

Ce parcours correspond au bloc de compétence n°6 du cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines », éligible au CPF (code 248237), Il est proposé en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Ressources Humaines SUP des RH, une école de référence auprès des professionnels des RH (www.supdesrh.com). Les modalités pédagogiques sont variées, elles alternent apports théoriques, mises en situation concrètes et échanges entre professionnels des RH.

Ce prix comprend la certification délivrée par Sup des RH.

Ce parcours peut être suivi des blocs de compétences complémentaires répertoriés dans le cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines », il est possible de capitaliser les blocs de compétences sur une durée de 5 ans maximum, pour se former à son rythme.

Les formations se déroulent dans les locaux de Demos.

Dans le cadre d'un financement par le CPF, le passage de l'examen de certification est requis (sans condition de réussite). L'examen se déroule sur ordinateur, chez Sup des RH à Paris le mercredi.

Pour les formations "A distance", elles sont réalisées avec un outil de visioconférence de type Teams ou Zoom selon les cas, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie. Retrouvez sur notre site internet toutes les précisions sur les sessions à distance ou les classes virtuelles.

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

En complément

Examen Sup des RH 3h



Cet examen (3h) valide l'acquisition des connaissances et compétences d'un des sept blocs de compétences du titre « Chargé des Ressources Humaines », titre de Niveau II inscrit au RNCP. (Code CPF : 248237)
300,00 €